

4. Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026 (et suivantes)

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la même démarche que pour la performance du réseau assainissement collectif.

Le coefficient de la commune en 2025 s'élève à 0.05 €.

Ce montant est multiplié par le taux fixé par l'agence de l'eau à 0.06 € HT ce qui donne un taux applicable en 2026 de 0.015 € HT. Chaque abonné pourra voir sur sa facture d'eau / assainissement le taux de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable appliqué en fonction des consommations.

VOTE : 6+1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5. Fongibilité des crédits – BP commune 2025 M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLÈGRE qui explique que la fongibilité de crédits est une mesure d'assouplissement budgétaire offerte par la M57. Le maire (ordonnateur) peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, sans vote de l'assemblée délibérante, dans une limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cependant, il doit faire part de cette décision au prochain conseil municipal.

Il manquait 814 euros au chapitre 014 (atténuations de produits) qui ont été pris sur le chapitre 011 (charges à caractère général). Il s'agit de déplacer la somme d'un chapitre à un autre sans augmenter ou diminuer le budget de la commune 2025.

POINTS DIVERS :

RDV avec la Sous-Préfète de Nyons :

Le Maire rappelle qu'un RDV avec la Sous-préfète de Nyons est fixé au jeudi 12 février pour lui présenter les projets à venir et les demandes de subventions.

Le Maire précise qu'il a eu un retour du bureau d'étude pour l'aménagement de la classe dans les locaux de la mairie actuelle. La salle du conseil deviendra le bureau des institutrices, les bureaux du secrétariat seront la salle de classe et la bibliothèque sera l'accueil des élèves avec porte manteaux et WC. Les élèves bénéficieront d'une cour séparée de l'autre classe. Un préau sera construit sur le transformateur et sera prolongé dans la nouvelle cour. L'accès des locataires à leur logement sera conservé.

Point nouvelle mairie :

Le Maire et Monique ALLÈGRE se sont réunis avec l'architecte pour faire un point sur les délais d'exécution du marché. La fin des travaux étant initialement prévue fin décembre 2025, 3 mois de retard sont constatés. De ce fait, l'architecte et les bureaux d'étude n'ont pas terminé leur mission et demandent de signer un avenant n°3 d'un montant d'environ 8 000 €. Celui-ci sera voté au prochain conseil. Le Maire rappelle que les retards sont dus à la société SMG et au climat. Actuellement, un contentieux est ouvert pour percevoir des pénalités de retard d'un montant de 19 000 €.

Vente immeuble Vigne (Au p'tit bonheur) :

Le Maire explique qu'une nouvelle personne est intéressée pour racheter l'immeuble « Vigne ». Elle a pour projet de faire du logement et un commerce avec bar pour sa fille. De ce fait, elle va négocier avec la propriétaire actuelle pour lui payer des indemnités d'éviction.

Cette personne a demandé à la commune de baisser le prix de vente à 70 000 € pour l'aider à payer cette indemnité qui est estimée à 40 000 €. L'ensemble des élus sont d'accord pour baisser le prix de 10 000 € soit 80 000 € net vendeur. Le vote du nouveau tarif sera délibéré au prochain conseil municipal.

Déclassement de terrain :

Un administré vend sa maison de village à son locataire dans la Grand'Rue. L'emplacement utilisé pour garer son véhicule fait partie du domaine public de la commune. Il souhaite racheter cet emplacement à la commune. Il serait alors nécessaire de déclasser cet espace en domaine privée pour pouvoir le vendre. Le propriétaire va faire intervenir un géomètre pour borner le lieu. Le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour le déclassement. La réponse est défavorable.

Tour de table :

Christian BERNARD : un exercice de confinement est organisé jeudi 22 janvier à l'école.

Norbert PERRIN explique qu'une entreprise de débroussaillage est en train de nettoyer le ruisseau au bord du lagunage. Les eaux pluviales du chemin de Grignan doivent se déverser dans ce ruisseau qui est très encombré. Il faut enlever les arbres morts, recréer une butte entre le lagunage et le ruisseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

Christian BERNARD,
Secrétaire de séance

